

****Règlement du Jeu – Fête des Pères****

1. **Organisateur :**

Ce jeu concours est organisé par AWP Réunion SAS, pour sa marque Ansanm'Zot by Allianz Assistance, dont le siège social est situé au 32 rue du Général de Gaulle - 97438 Sainte-Marie.

2. **Conditions de Participation :**

- Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant à l'île de La Réunion.
- Les employés ou collaborateurs d'AWP Réunion SAS ne sont pas éligibles pour participer à ce jeu concours. Cette exclusion vise à garantir l'équité et la transparence du jeu, en évitant tout conflit d'intérêts potentiel.
- La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

3. **Modalités de Participation :**

- Pour participer, les candidats doivent suivre les étapes indiquées dans la publication du jeu concours sur notre page Facebook Ansanm'Zot by Allianz Assistance, à savoir :
 - Commenter la publication avec les bonnes réponses
 - Partager la publication sur son profil en public
- Les participations sont limitées à une par personne.

4. **Durée du Jeu Concours :**

- Le jeu concours commence le lundi 10 juin 2024 et se termine le 16 juin 2024 à 23h59.
- Les participations reçues après la date et l'heure de fin ne seront pas prises en compte.

5. **Sélection du Gagnant :**

- Le gagnant sera sélectionné par tirage au sort parmi toutes les participations conformes aux modalités de participation.
- Le tirage au sort aura lieu le lundi 17 juin 2024.
- Le gagnant sera annoncé sur notre page Facebook Ansanm'Zot by Allianz Assistance et contacté par message privé.

6. **Dotations :**

- Le lot mis en jeu est le suivant : Un coffret évasion d'une valeur de 49 euros TTC.
- Le lot n'est ni échangeable, ni remboursable. Aucun équivalent en espèces ne sera proposé.

7. **Publication des Résultats :**

- En participant, le gagnant accepte qu'il soit taggué et publié sur notre page Facebook Ansanm'Zot by Allianz Assistance.

8. **Acceptation du Règlement :**

- La participation à ce jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.
- AWP Réunion SAS se réserve le droit de modifier ou d'annuler le jeu concours en cas de force majeure, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée.

9. **Responsabilité :**

- AWP Réunion SAS ne saurait être tenue responsable en cas de perte ou de vol des dotations après leur remise aux gagnants.
- En cas de litige, les parties s'efforceront de trouver une solution amiable avant toute action judiciaire.

Nous vous souhaitons bonne chance et espérons que vous serez nombreux à participer !